

Règlement du cross Etudiant'treprise du 30/04/16

Dénomination : Course pédestre organisée par le SCCUC sur le site universitaire de La Charente.

Objectifs : Rassembler les entreprises et les étudiants et reverser les bénéfices à une association locale.

Parcours : L'objectif pour chaque participant est de réaliser le circuit en course à pied. Le parcours sera entièrement balisé avec des sols variés (routes, chemins et sentiers). Sur les rares portions de route, il vous sera demandé de respecter le code de la route. Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours.

Inscription : Elle se fait à l'avance par mail puis confirmation le jour de la manifestation au point d'accueil. Les désistements s'effectuent par mail auprès des organisateurs du cross au plus tard la veille de la manifestation. Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches complétées. Les équipes des entreprises partenaires seront prioritaires. Le règlement se fera par chèque (à l'ordre du SCCUC) ou en espèces à l'inscription ou le jour de la manifestation.

Conditions d'inscription : Être âgé de 18 ans révolu. Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an. (Voir conditions).

Tarifs : 8€ course, 14 € repas + course
Un tee shirt sera offert à chaque participant.

Horaire : Rendez-vous fixé à 15h30 pour les confirmations d'inscriptions et retrait des dossards avec un départ de la course à 17h00.
Départ : devant le CROUS
Parking : CESI et Faculté

Conditions de participation et abandon : Les concurrents ne pourront bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours. Le port du dossard est obligatoire lors de la course. L'utilisation de running est recommandé ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée. S'il y a abandon ou alors simple blessure, le coureur doit remettre son dossard au point de ravitaillement.

Ravitaillement : Un ravitaillement avec eau et pâtes de fruit est situé à mi-parcours (au 3^{ème} kilomètre)

Assurance : Une assurance responsabilité civile est souscrite pour cette épreuve par l'association organisatrice de l'événement. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Récompense : Remise des prix vers 18h30 suivant l'arrivée des participants.

Repas : Programmé vers 19h à l'issue de l'arrivée de tous les coureurs.

Annulation de l'épreuve :

En cas de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Questions contact :

theo.peyresblanques@etu.univ-poitiers.fr

Tel 0648483180 : Théo Peyresblanques